EXPOSE DES MOTIFS ET PROJET DE DECRET

ratifiant les nominations de Mme Isabelle Terrier et de MM. Olivier Richard, Jacques Mauron et Yannis Papadaniel en qualité de membres du Conseil stratégique du CHUV, ainsi que la désignation du Prof Nicolas Rodondi comme président du Conseil stratégique du CHUV

1. INTRODUCTION

Le 15 juin 2021, le Grand Conseil a adopté la modification de la loi sur les Hospices cantonaux (LHC) proposée par le Conseil d'Etat en tant que contre-projet à l'initiative du groupe PLR « Loi sur le CHUV : pour une gouvernance moderne du CHUV ». Cette modification prévoit notamment la mise en place d'un Conseil stratégique du CHUV (CS).

Pour rappel, le CS est composé de 9 membres qui, selon l'article 16b al. 1 LHC, sont choisis « en fonction de leur intérêt et leur expertise dans le domaine de la santé publique, notamment dans le domaine de la médecine et des soins, des humanités et de l'éthique, du personnel, des ressources humaines, de l'organisation et des finances hospitalières, du droit des patients, du développement durable et des nouvelles technologies ». Ces membres sont nommés par le Conseil d'Etat pour une période de 5 ans, sous réserve de ratification par le Grand Conseil (art. 16b al. 3 LHC). Les missions du CS sont prévues à l'article 16c LHC.

Le premier CS du CHUV a ainsi été constitué, sa composition a été ratifiée par le Grand Conseil le 31 octobre 2023 et il est entré en fonction le 1er janvier 2024.

Aujourd'hui, avec la nomination de Madame Claire Charmet à la direction générale du CHUV au 1er juin 2025, la fonction qu'elle occupait au sein du Conseil stratégique du CHUV doit être repourvue. De plus, Mme Christine Bienvenu, M. Reto Meuli et Monsieur Philippe Milliet ont démissionné et doivent être remplacés.

Ce renouvellement partiel des membres du CS est l'opportunité de débuter un nouveau cycle. Comme il l'a indiqué dans sa réponse à la 4ème observation de la Commission de gestion, le Conseil d'Etat estime que le CS dispose des moyens lui permettant d'accomplir la mission et les tâches qui lui sont confiées par la loi. Sur la base du premier bilan réalisé par le CS lui-même début 2026, et en parallèle de la nomination des nouveaux membres du CS, le Conseil d'Etat a toutefois considéré nécessaire de prendre les mesures complémentaires suivantes :

- Sous l'angle des ressources, il a notamment décidé d'adapter la rémunération accordée aux membres du CS sur la base des constats des deux premières années de fonctionnement, notamment le travail hors séance plénière plus important que prévu, en augmentant le tarif horaire de CHF 75.- à CHF 100.- soit CHF 800.- pour une journée complète et CHF 400.- pour une demi-journée (en lieu et place de CHF 600.- respectivement CHF 300.- précédemment).

- Le Conseil d'Etat est convaincu qu'une adhésion à un nouveau mode de fonctionnement est impérative afin de donner une chance au CS de pouvoir accomplir le mandat qui lui a été confié par les institutions vaudoises et d'assurer un fonctionnement satisfaisant pour l'ensemble des parties prenantes. Le CS, la Direction générale du CHUV et le Département de la santé et de l'action sociale sont en train de s'accorder sur les engagements respectifs des parties pour un fonctionnement fluide et des délais de traitement plus efficients.

- Les difficultés dans la mise en route du CS ont conduit le Conseil d'Etat à mettre en place un accompagnement spécifique des nouveaux membres et de la présidence pour les 12 prochains mois, afin d'assurer la bonne prise de fonction des membres, dans une dynamique de fonctionnement de confiance et positive.

2. RATIFICATION DE LA NOMINATION DE MADAME ISABELLE TERRIER, DE MONSIEUR OLIVER RICHARD, DE MONSIEUR JACQUES MAURON ET DE MONSIEUR YANNIS PAPADANIEL AU CONSEIL STRATEGIQUE DU CHUV, AINSI QUE DE LA DÉSIGNATION DU PROF NICOLAS RODONDI COMME PRÉSIDENT DU CONSEIL STRATÉGIQUE DU CHUV

Conformément à l'article 16b LHC, le Conseil d'Etat a nommé Madame Isabelle Terrier et Messieurs Olivier Richard, Jacques Mauron et Yannis Papadaniel au CS dès le 1er octobre 2026 jusqu'au 31 décembre 2028, date de renouvellement de l'ensemble du CS, et propose au Grand Conseil de ratifier leur nomination.

Madame Isabelle Terrier

Avocate de formation, Madame Isabelle Terrier est titulaire d'un brevet du barreau de Genève et y a exercé durant de longues années. Membre du PLR, elle a été élue en 2012 à la Cour des comptes du canton de Genève sous la bannière d'une liste transpartisane (PLR-PS-PDC et Verts) où elle y a œuvré comme magistrate titulaire entre 2013 et 2024. Dans ce cadre, elle a notamment supervisé des audits touchant à des thèmes de l'action sociale (dispositif de soutien aux proches aidants de personnes âgées, prévention du surpoids et de l'obésité, etc.), à la gestion d'importantes entités publiques et parapubliques genevoises ainsi qu'à leur gouvernance, tout en délibérant sur les audits de la Cour des comptes en lien avec les Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) et les Services industriels du canton (SIG).

Outre son parcours dans la surveillance financière, Madame Isabelle Terrier possède un parcours dans le milieu associatif. Elle est membre du Comité de la Croix-Rouge genevoise, une institution dont l'action recouvre plusieurs volets liés à la santé et au domaine social (soins dentaires, accompagnement des aînés, prévention) et dont le renouvellement du comité a été présenté avec un accent appuyé en faveur d'une meilleure gouvernance associative. Depuis 2025, elle a été élue à l'exécutif de la commune de Vendœuvres.

Madame Terrier remplacerait notamment les compétences précédemment représentées par M. Reto Meuli en connaissance du fonctionnement de grandes institutions publiques.

Monsieur Olivier Richard

M. Olivier Richard est un dirigeant expérimenté comptant plus de douze années de responsabilités managériales dans les secteurs de la santé et de l'hôtellerie. De plus, il exerce depuis 2019 la fonction de directeur général d'une clinique suisse de réadaptation et de médecine intégrative reconnue (Leukerbad Clinic). Il est titulaire d'un master universitaire en management avec spécialisation en stratégie, d'un bachelor en management hôtelier international, ainsi que d'un diplôme fédéral d'expert en gestion hospitalière. Son expertise couvre la définition et la mise en œuvre de stratégies globales, la gouvernance, la gestion financière, le développement des talents, le marketing, la gestion de crise et la conduite du changement. Son parcours allie direction générale dans le domaine de la santé et expérience antérieure dans l'hôtellerie de prestige et de niveau international.

Monsieur Olivier Richard siège respectivement également, à titre privé ou professionnel, au sein des organes de haute direction des personnes morales suivantes : Leukerbad Clinic AG et Ledgity AG. Il est membre de plusieurs associations dont deux en lien avec le domaine de la santé : la Fédération Suisse des Directrices et Directeurs d'Hôpitaux (FSDH) et l'Association Suisse des experts diplômés en gestion hospitalière (ASEGH).

Monsieur Jacques Mauron

Au bénéfice d'une formation d'ingénieur physicien de l'EPFL, et titulaire d'un EMBA de « management in Utility » ainsi que d'un diplôme de l'ACAD, M. Jacques Mauron est actuellement administrateur indépendant. Durant son parcours professionnel, il a été CEO du Groupe E après y avoir exercé diverses fonctions de management pendant de nombreuses années. Depuis près de 14 ans, il exerce en outre plusieurs mandats d'administrateur dans des entreprises d'infrastructures et de services essentiels, soumises à de fortes exigences réglementaires et financières.

Son expertise couvre ainsi notamment les domaines de la gouvernance et de la stratégie, des finances et de l'allocation des ressources ou encore du change management. Il a en particulier conduit la mise en place d'un ERP à l'échelle d'un groupe et accompagné plusieurs évolutions importantes des systèmes, des processus et du reporting. Il a conduit des exercices de planification financière à long terme et participé à des opérations de financement importantes dans le cadre de ses fonctions antérieures et dispose d'excellentes compétences en termes d'évolution de business modèle.

Monsieur Mauron remplacerait notamment les compétences précédemment représentées par M. Philippe Millet en administration et allocation de ressources.

Monsieur Yannis Papadaniel

M. Yannis Papadaniel est Professeur à la Haute école de travail social et de la santé à Lausanne (HESTL) en charge de l'enseignement et la recherche pratique sur les interactions entre social et santé. Il a par ailleurs enseigné à la Faculté de biologie et de médecine de l'Université de Lausanne, notamment sur les facteurs proprement non-médicaux qui pèsent sur la prise en charge. Ses recherches portent depuis une vingtaine d'années sur les acteurs non médicaux du système de santé (bénévoles, proches-aidants et patients impliqués).

Entre 2018 et 2024, il a été à la tête du secteur santé et adjoint à la Secrétaire générale de la Fédération romande des consommateurs et a porté la voix des patients et des assurés auprès de l'ensemble des parties prenantes du système, des assureurs aux autorités cantonales et fédérale. Il a assuré un rôle d'information et d'intermédiaire, et conduit de nombreuses enquêtes pour le compte de la FRC.

Monsieur Papadaniel remplacerait notamment les compétences précédemment représentées par Mme Christine Bienvenu en représentation des patients et usagers du système de santé.

Madame Terrier et Messieurs Richard, Mauron et Papadaniel ont été nommés en remplacement respectivement de M. Meuli, Mme Charmet, M. Milliet et Mme Bienvenu. Leur nomination assure ainsi la cohérence avec les profils déjà en place, l'enjeu étant de maintenir un collège aux expertises complémentaires et articulées entre elles. La nouvelle composition du CS reste ainsi équilibrée quant aux compétences attendues dans les domaines de la politique de santé, la médecine et les soins, l'éthique et les ressources humaines, la recherche, les aspects technologiques et l'innovation, ainsi que dans les questions de management, de gouvernance et de gestion financière.

Le DSAS a vérifié qu'ils disposent des compétences et de la disponibilité nécessaire pour exercer leur mandat et ils ont déclaré n'avoir aucun conflit d'intérêts.

Pour la présidence, le Conseil d'Etat a souhaité tenir compte de l'expertise développée durant les deux premières années de fonctionnement du CS. Dès lors, il a privilégié la nomination d'une personne déjà membre du CS. Compte tenu de sa personnalité, de sa connaissance des milieux hospitalier et académique, de son engagement en faveur de la médecine de premier recours, de sa capacité à assumer cette tâche avec la disponibilité nécessaire, ainsi que de l'autorité dont il jouit auprès des acteurs du système de santé, le Conseil d'Etat a désigné le Prof. Nicolas Rodondi comme Président du CS. Le Prof Rodondi a été contacté et a accepté d'assumer cette mission.

3. CONSEQUENCES

3.1 Constitutionnelles, légales et réglementaires, en particulier compatibilité avec l'art. 163 al. 2 Cst-VD relatif aux charges nouvelles ou liées

Néant.

3.2 Financières (budget ordinaire, charges d'intérêt, autres)

Néant. L'indemnisation des membres du Conseil stratégique du CHUV est assumé par cette institution dans le cadre de son budget. Il en va dès lors de même pour l'augmentation de la rémunération des membres du CS décidée par le Conseil d'Etat.

3.3 Conséquences en termes de risques et d'incertitudes sur les plans financier et économique

Néant.

3.4 Ressources humaines

Néant.

3.5 Programme de législature et PDCn (conformité, mise en œuvre, autres incidences)

Néant.

3.6 Environnement, durabilité et climat

Néant.

3.7 Egalité entre femmes et hommes et inclusion

Néant.

3.8 Enfance et jeunesse (art. 2a LSAJ)

Néant.

3.9 Communes

Néant.

3.10 Loi sur les subventions (application, conformité) et conséquences fiscales TVA

Néant.

3.11 Incidences informatiques

Néant.

3.12 Simplifications administratives

Néant.

3.13 Protection des données

Néant.

3.14 Autres

Néant.

3.15 Autres

Néant.

4. CONCLUSION

Vu ce qui précède, le Conseil d'Etat a l'honneur de proposer au Grand Conseil d'adopter le projet de décret ratifiant les nominations de Mme Isabelle Terrier et de MM. Olivier Richard, Jacques Mauron et Yannis Papadaniel en qualité de membres du Conseil stratégique du CHUV et la désignation du Prof Nicolas Rodondi comme Président du Conseil stratégique du CHUV.

PROJET DE DÉCRET
ratifiant la nomination de Mme Isabelle Terrier et de MM. Olivier Richard, Jacques Mauron et Yannis Papadaniel en qualité de membres du Conseil stratégique du CHUV ainsi que la désignation du Prof Nicolas Rodondi comme président du Conseil stratégique du CHUV
du 30 septembre 2026

LE GRAND CONSEIL DU CANTON DE VAUD

Vu l'article 16b alinéa 3 de la loi du 16 novembre 1993 sur les Hospices cantonaux
Vu le projet de décret présenté par le Conseil d'Etat

décrète

Art. 1

[1] La nomination de Mme Isabelle Terrier et de MM. Olivier Richard, Jacques Mauron et Yannis Papadaniel en qualité de membres du Conseil stratégique du CHUV, du 1er octobre 2026 jusqu'au 31 décembre 2028, ainsi que la désignation du Prof Nicolas Rodondi comme président du Conseil stratégique du CHUV pour la même période sont ratifiées par le Grand Conseil.

Art. 2

[1] Le Conseil d'Etat est chargé de l'exécution du présent décret. Il en publiera le texte conformément à l'article 84, alinéa 1, lettre b) de la Constitution cantonale et en fixera, par voie d'arrêté, la date d'entrée en vigueur.